

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 15 décembre 2025

149^{ème} Séance

**Délibération n°2025-536
Décision Modificative n° 2 Exercice 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, le Conseil d'Administration de l'ODARC s'est réuni en sa 149^{ème} séance, à 14 H 30, salle de réunion de Bastia sous la présidence de Monsieur Dominique LIVRELLI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs Dominique LIVRELLI, Jean-Jacques LUCCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Hervé VALDRIGHI, Paula MOSCA, Juliette PONZEVERA, Jean Baptiste ARENA, Paul BIANCHI, Pierre CRUCIANI, Jacques FILIPPI, Laetitia SIMEONI, Jean CURALLUCCI, Joseph COLOMBANI, François FONDACCI, Cyril CARIA, Ghjuvanni-Matteu SUSINI, Jean Paul PANZANI, Paul OTTAVIANI, Marc François CASANOVA, Ignace PADOVANI.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS à Dominique LIVRELLI
M. Jean-Charles GIABICONI à Juliette PONZEVERA
Mme Françoise CAMPANA à Paola MOSCA
M. Hyacinthe VANNI à Jean Paul PANZANI
M. Jean Marc BORRI à Anna Maria COLOMBANI
M. Jean-Baptiste LECCIA à Paul OTTAVIANI
M. Matthieu MASSIANI à Marc François CASANOVA
Mme Noelle LECA à Ignace PADOVANI

Etaient absents :

Mmes et Mrs, Petru Antone FILIPPI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Jean Noel PROFIZI, Paul Félix BENEDETTI, Ange ANDARELLI, Stéphane PAQUET, François-Laurent PASQUALI, Jean-Noel LUCIANI.

Étaient également présents :

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice de l'ODARC
M. Andria GRASSI, Tutelle de Collectivité de Corse
M. Fabrice GUICHON, Draaf de Corse (Visio)

Le Conseil d'Administration de l'ODARC

Vu la délibération n° 2025-515 du Conseil d'Administration de l'ODARC du 7 avril 2025 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 2025-529 du Conseil d'Administration de l'ODARC du 17 novembre 2025 portant adoption du Budget Supplémentaire de l'exercice 2025 ;

Sur rapport du Président de l'ODARC,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : **ADOpte** la décision modificative n° 2 de l'ODARC pour l'exercice 2025 tel qu'annexé au présent projet de délibération.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

BASTIA, le 15 décembre 2025

**Le Président de l'ODARC,
U Presidente**


Dominique LIVRELLI